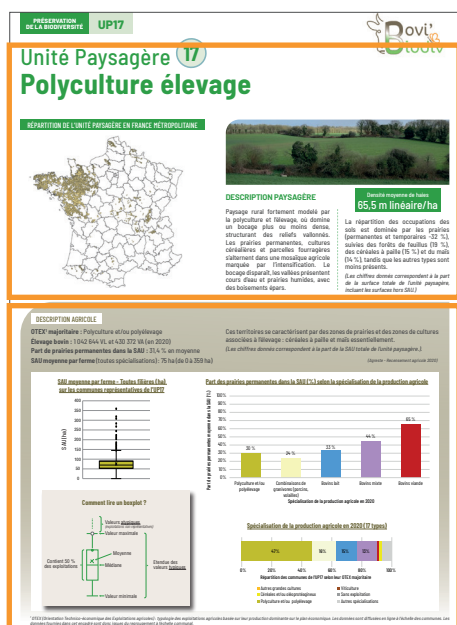


Guide de lecture des fiches par unité paysagère

POURQUOI DÉCRIRE L'EFFET DES PRATIQUES AGRICOLES SUR LA BIODIVERSITÉ AVEC UNE ENTRÉE PAYSAGÈRE ?

Les impacts des pratiques ne s'expriment pas uniquement à l'échelle de la parcelle ou de l'exploitation, mais dépendent fortement du contexte environnant. La biodiversité est influencée par la structure du paysage, la diversité des milieux, la présence d'infrastructures agroécologiques et les continuités écologiques qui permettent aux espèces de se déplacer et de trouver des habitats. Ainsi, une même pratique peut produire des effets différents selon qu'elle s'inscrit dans un paysage bocager, de grandes cultures ou de prairies extensives. L'approche par unités paysagères permet donc de mieux relier pratiques agricoles, organisation du territoire et enjeux écologiques, et d'identifier des leviers d'action adaptés aux caractéristiques propres à chaque type de paysage. Le présent guide a donc pour vocation d'**explicitier la démarche ayant conduit à l'élaboration des fiches par unité paysagère, et de fournir des clés de lecture pour leur interprétation.**

PAGE 1 - DESCRIPTION DU PAYSAGE ET ORIENTATION AGRICOLE DE CHAQUE UNITÉ



Description
paysagère

Description
agricole

DESCRIPTION PAYSAGÈRE

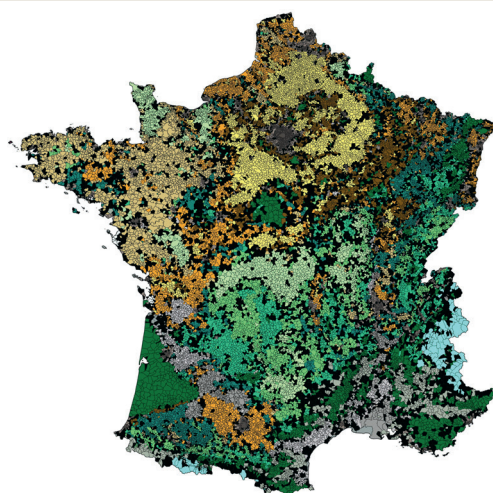
Qu'est-ce qu'une unité paysagère ?

Une **unité paysagère** est une portion de territoire relativement homogène, caractérisée par une combinaison spécifique de formes de relief, d'occupation du sol (prairies, cultures, forêts...), d'éléments paysagers (haies, cours d'eau, villages...) et d'usages agricoles. Elle se distingue des territoires voisins par son aspect, son organisation et son fonctionnement paysager.

La description paysagère de chaque unité s'appuie sur l'analyse croisée des Atlas de paysages. Ce travail a été conduit en collaboration avec l'INRAE (UMR BAGAP), mobilisant l'outil CHLOE Métriques Paysagères. L'objectif était d'utiliser cette métrique afin de **caractériser les paysages à l'échelle nationale et de construire une typologie à la fois lisible et discriminante**. Une typologie de 18 unités paysagères a été retenue. Chaque commune de France métropolitaine est ainsi rattachée soit à une unité paysagère majoritaire, soit à une situation dite « mixte » lorsque deux unités présentent des proportions de surface proches. Les principaux traits paysagers récurrents et structurants au sein de chaque unité ont ensuite été décrits. Cette analyse a permis d'extraire les caractéristiques dominantes de chaque unité paysagère, en tenant compte des variations locales, et de proposer une description synthétique et partagée des paysages correspondants. Une carte de la répartition des communes caractérisées par chaque unité paysagère permet de les localiser.

Parmi ces unités paysagères, **seules celles présentant un intérêt pour l'élevage ou la polyculture-élevage ont été conservées**, les paysages peu concernés par l'élevage bovin ayant été écartés.

Répartition des unités paysagères en France métropolitaine



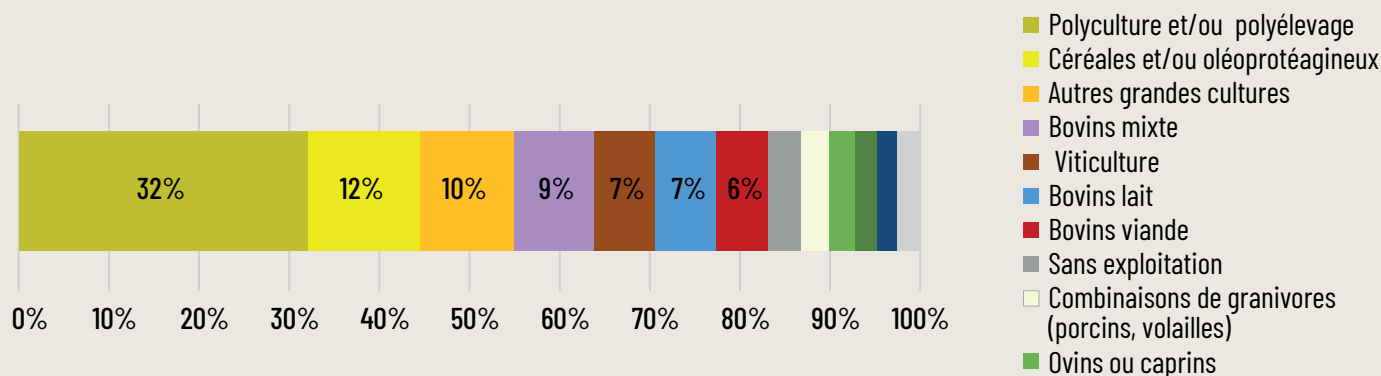
- UP1 : Frontières moyenne montagne
- UP2 : Forêt de feuillus (tendance prairie)
- UP3 : Grandes cultures de plaine
- UP4 : Forêts
- UP5 : Côtes
- UP6 : Cultures pérennes (vergers)
- UP7 : Hautes Montagnes
- UP8 : Prairies
- UP9 : Forêts + Grandes cultures
- UP10 : Mosaïque de grandes cultures
- UP11 : Urbain
- UP12 : Prairies (tendance landes ligneuses)
- UP13 : Forêts de feuillus + Prairies
- UP14 : Zones Humides
- UP15 : Forêts de feuillus + Landes ligneuses
- UP16 : Périurbain
- UP17 : Polyculture-élevage
- UP18 : Vignes
- Mixtes

DESCRIPTION AGRICOLE

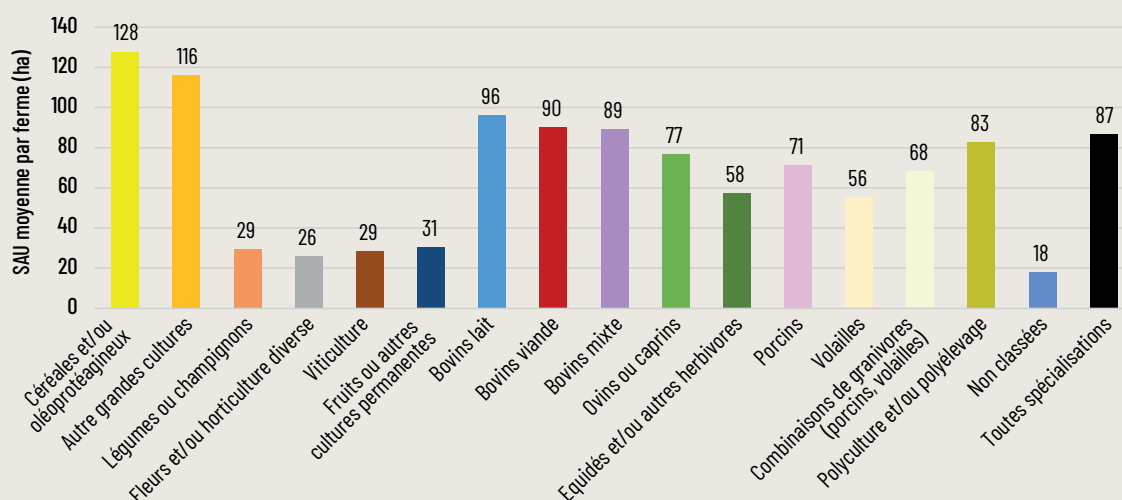
Pour les unités retenues, une caractérisation agricole a été réalisée à partir des données Agreste issues du Recensement agricole 2020 à l'échelle communale. Les indicateurs retenus visent à **fournir une lecture synthétique des structures agricoles et des principales orientations de production**, sans prétendre à une description exhaustive des exploitations.

Pour comparaison, les données à l'échelle France, issues du Recensement Agricole de 2020 sont les suivantes :

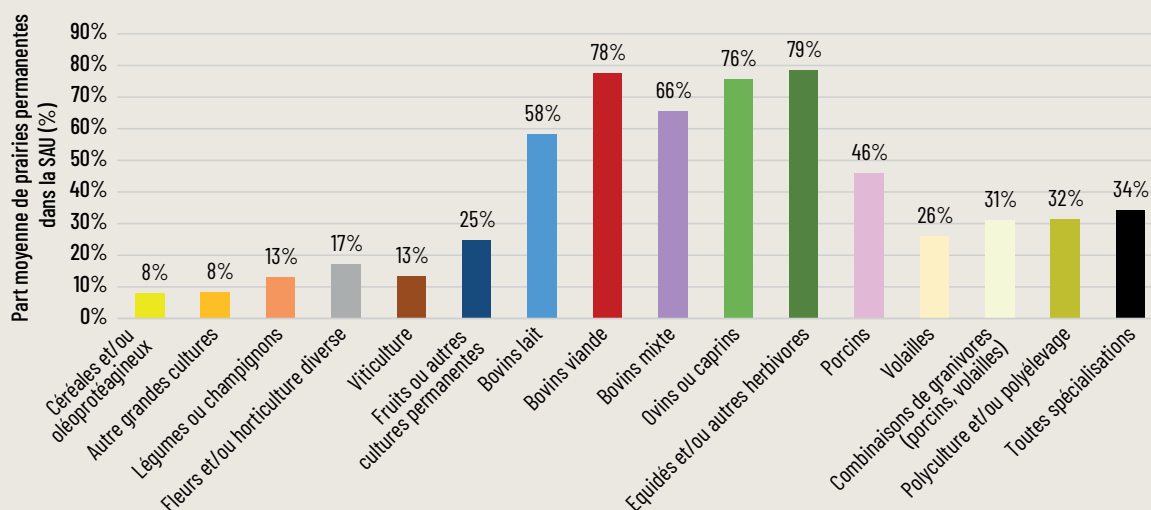
Spécialisation de la production agricole France en 2020 (OTEX 17 types)



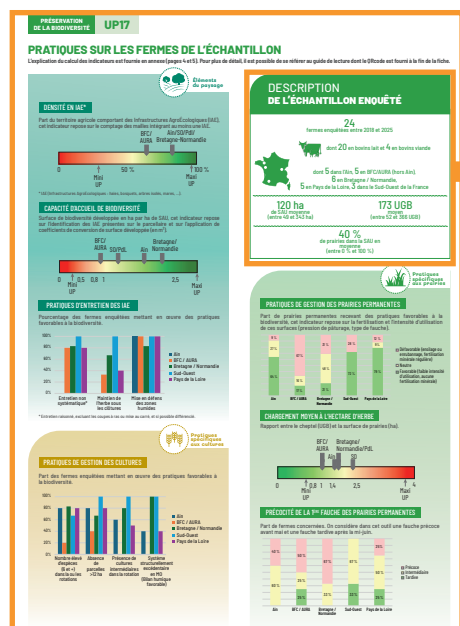
SAU moyenne par ferme selon la spécialisation (en 2020)



Part moyenne de prairies permanentes dans la SAU selon la spécialisation (en 2020)



PAGE 2 - PRÉSENTATION DE L'ÉVALUATION DES PRATIQUES AGRICOLES ET DE LEURS EFFETS SUR LA BIODIVERSITÉ



Description
de l'échantillon
enquêté

Résultats
de l'évaluation
des pratiques
sur les fermes
de l'échantillon

Les pratiques agricoles ont été qualifiées à partir des diagnostics BIOTEX.

Qu'est-ce que l'outil Biotex ?

Une **unité paysagère** est une portion de territoire relativement homogène. L'outil BIOTEX repose sur un ensemble de 41 indicateurs, répartis au sein de sept grands piliers, permettant une évaluation fine des pratiques agricoles et de leurs effets sur la biodiversité. En savoir plus : <https://idele.fr/detail-article/biotex-une-demarche-devaluation-multicritere-de-la-biodiversite-ordinaire-dans-les-systemes-dexploitation-delevage-et-de-polyculture-elevage>

Les diagnostics utilisés pour cette étude proviennent de la base historique de l'IDELE et ont été complétés par de nouveaux diagnostics en région pour couvrir les territoires étudiés. Un minimum de cinq diagnostics par unité paysagère ont été considérés comme un seuil suffisant pour caractériser les pratiques et leurs effets sur la biodiversité. Lorsque les effectifs le permettaient, les résultats ont été déclinés par zone géographique afin de rendre compte des variations territoriales. Pour chaque fiche, l'échantillon utilisé est décrit dans le cartouche intitulé « Description de l'échantillon enquêté ».

Pour ces fiches synthétiques, un panel restreint de 12 indicateurs a été sélectionné afin de rendre compte des principaux leviers d'action, tout en conservant une vision équilibrée des systèmes agricoles. Ce panel comprend :

- cinq indicateurs relatifs **aux infrastructures agroécologiques (IAE ou « éléments du paysage »)**,
 - trois indicateurs portant sur **les pratiques de gestion des prairies**,
 - quatre indicateurs concernant **les pratiques de gestion des cultures**,
- choisis pour leur capacité à **discriminer les pratiques observées et à éclairer les enjeux prioritaires identifiés à l'échelle des unités paysagères**.

LECTURE ET INTERPRÉTATION DES INDICATEURS

Densité en Infrastructures AgroÉcologiques (%)

Méthode de calcul dans BIOTEX :

Le calcul de l'indicateur de densité en infrastructures agroécologiques (IAE) à l'échelle du territoire repose sur une analyse spatiale du parcellaire de l'exploitation. Celui-ci est projeté sur Google Earth Pro, puis recouvert par une grille régulière de 484 mailles, positionnée à une hauteur de référence de 5 km, de manière à couvrir la grande majorité du parcellaire. Les mailles correspondant à des espaces non agricoles (zones urbaines et forestières) sont exclues de l'analyse. Parmi les mailles restantes, le nombre de mailles agricoles comportant au moins une IAE est décompté, puis rapporté au nombre total de mailles agricoles afin d'obtenir un pourcentage, utilisé comme indicateur de la densité des IAE à l'échelle du territoire.

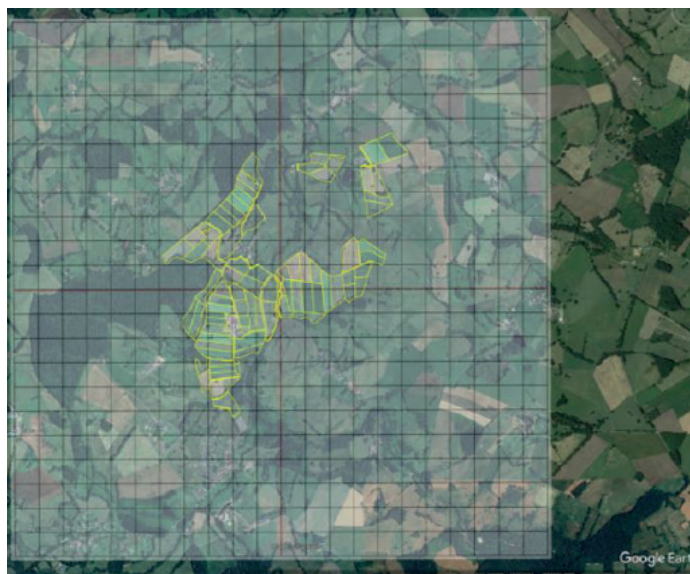
Interprétation dans BIOTEX :

Cet indicateur évalue la répartition spatiale des infrastructures agroécologiques au sein du territoire agricole de l'exploitation. Il ne mesure pas leur surface ou leur linéaire, mais leur capacité à être présentes de manière diffuse dans le paysage. Un pourcentage élevé indique une bonne diffusion des IAE sur l'ensemble du territoire, tandis qu'un pourcentage faible révèle une concentration localisée ou des marges de progrès en matière de structuration paysagère. Pour la densité en IAE, la situation est favorable au-delà de 50% (présence diffuse et relativement homogène des IAE), défavorable en dessous de 30% (faible présence d'IAE dans le territoire), et neutre entre ces deux valeurs.

Analyse des résultats des fermes dans les fiches finales :

Dans les fiches finales, l'indicateur de densité en IAE est représenté sous la forme d'une bande graduée, sur laquelle figurent des seuils d'interprétation. Dans le cadre de l'analyse des résultats à l'échelle des unités paysagères, il a été nécessaire d'introduire des **seuils intermédiaires** par rapport à ceux utilisés pour l'évaluation d'une exploitation individuelle, afin de mieux discriminer les différences observées entre régions et/ou unités paysagères. Cette gradation plus fine permet de proposer une lecture plus nuancée des résultats agrégés. Les choix retenus pour la représentation finale sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Plage de moyennes	<= 35%	]35 - 50] %	]50 - 60] %	]60 ;75] %	]75 ;90] %	]90 ; 100] %
Évaluation	Très défavorable	Défavorable	Neutre	Plutôt favorable	Favorable	Très favorable
Couleur						



Capacité d'accueil de biodiversité (surface de biodiversité développée (SBD))**Méthode de calcul dans BIOTEX :**

Le calcul de la surface de biodiversité développée repose sur un inventaire détaillé des infrastructures agroécologiques présentes sur l'exploitation, réalisé à partir du parcellaire visible sur TélépAC et validé avec l'agriculteur. Cet inventaire prend en compte, pour chaque type d'IAE, les métriques adaptées (linéaires de haies ou de lisières, surfaces de bosquets, nombre d'arbres isolés, etc.). À chaque type d'IAE est ensuite appliqué un coefficient traduisant sa capacité d'accueil de la biodiversité. La somme des contributions de l'ensemble des IAE est exprimée en hectares de biodiversité développée, puis rapportée à la surface agricole utile (SAU) de l'exploitation.

Interprétation dans BIOTEX :

L'indicateur de surface de biodiversité développée (SBD) évalue le rapport entre la surface de biodiversité développée par les infrastructures agroécologiques (IAE) et la surface agricole utile (SAU) de l'exploitation. Il ne mesure pas directement la diversité des espèces ou leur abondance, mais la capacité potentielle des IAE à offrir des habitats au sein de l'exploitation. Une valeur de SBD/SAU supérieure à 0,7 indique une situation favorable (présence significative et fonctionnelle des IAE), tandis qu'un rapport inférieur à 0,5 révèle une situation défavorable (potentiel d'accueil de la biodiversité limité au regard de la SAU). Les valeurs comprises entre 0,5 et 0,7 correspondent à une situation intermédiaire, qualifiée de « neutre ».

Analyse des résultats des fermes dans les fiches finales :

Dans les fiches finales, l'indicateur de la capacité d'accueil de biodiversité est représenté sous la forme d'une bande graduée, sur laquelle figurent des seuils d'interprétation. Dans le cadre de l'analyse des résultats à l'échelle des unités paysagères, il a été nécessaire d'introduire des seuils intermédiaires par rapport à ceux utilisés pour l'évaluation d'une exploitation individuelle, afin de mieux discriminer les différences observées entre régions et/ou unités paysagères. Cette gradation plus fine permet de proposer une lecture plus nuancée des résultats agrégés. Les choix retenus pour la représentation finale sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Plage de moyennes	<= 0,5	]0,5 - 0,6]	]0,6 - 0,8]	]0,8 ; 1]	]1 ; 2]	> 2
Évaluation	Très faible	Faible	Neutre	Assez élevé	Élevé	Très élevé
Couleur						

Pratiques d'entretien des IAE**Méthode d'évaluation dans BIOTEX :**

Les pratiques d'entretien des IAE sont évaluées par trois indicateurs distincts dans l'outil BIOTEX, relatifs aux pratiques d'entretien des différentes infrastructures agroécologiques. Ces indicateurs reposent sur une évaluation binaire des pratiques, fondée sur les réponses de l'agriculteur concernant les modes d'entretien majoritaires des haies et lisières, la gestion de la végétation sous les clôtures et les pratiques mises en œuvre sur les zones humides.

Indicateurs	Mode d'entretien des haies et lisières de forêts		Mode d'entretien des zones en herbe sous les clôtures		Utilisation des zones humides	
Option de réponse et interprétation	Coupe à ras ou « au carré » systématique, chaque année → Défavorable	Entretien non systématique, raisonné, excluant les coupes à ras ou au carré et si possible différencié → Favorable	Désherbage systématique → Défavorable	Conservation de l'herbe sous les clôtures → Favorable	Drainage, pompage, captage → défavorable	Mise en défens → Favorable

Analyse des résultats des fermes dans les fiches finales :

Les modalités d'entretien des haies, lisières, zones en herbe sous les clôtures ou zones humides conditionnent fortement leur fonctionnalité écologique, en influençant la diversité floristique, la disponibilité des ressources alimentaires et la capacité d'accueil des habitats pour la faune. Dans les fiches finales, les trois indicateurs relatifs aux pratiques d'entretien des infrastructures agroécologiques (IAE) sont regroupés au sein d'un même graphique en barres, pour une lecture synthétique et cohérente de leur gestion à l'échelle de l'exploitation.

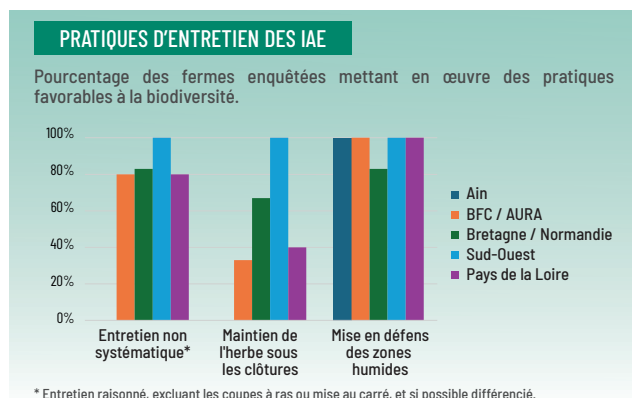
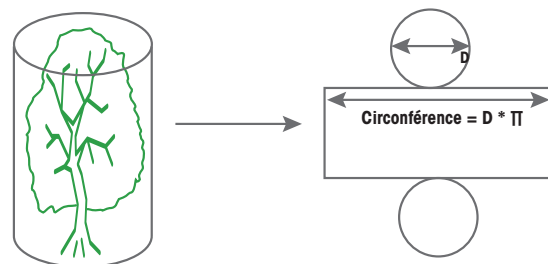
Dans ce graphique, chaque barre représente une zone, tandis que chaque groupe de barres correspond à l'un des trois indicateurs cités précédemment. Pour chaque indicateur, la valeur représentée correspond au pourcentage de fermes de l'échantillon mettant en œuvre des pratiques favorables, c'est-à-dire la proportion de fermes ayant donné la réponse associée à une évaluation positive dans le cadre de l'indicateur binaire.

Chaque barre correspond à l'un des trois indicateurs cités dans la partie précédente. Pour chacun d'eux, **la valeur représentée correspond au pourcentage de fermes de l'échantillon mettant en œuvre des pratiques favorables**, autrement dit la proportion de fermes ayant donné la réponse associée à une évaluation positive dans le cadre de l'indicateur binaire.

Ce mode de représentation permet d'appréhender rapidement le niveau global de gestion favorable des IAE : plus les barres sont élevées, plus les pratiques apparaissent globalement favorables, tandis que des barres de faible hauteur mettent en évidence des marges de progression sur certains types d'IAE.

Pratiques de gestion des cultures**Intérêt de prise en compte :**

La prise en compte des pratiques de gestion des cultures permet d'évaluer dans quelle mesure les systèmes cultivés peuvent contribuer à des conditions favorables à la biodiversité. La diversité des espèces dans la rotation renseigne sur la variété des habitats et des ressources disponibles, tandis que la présence de grandes parcelles peut traduire une moindre hétérogénéité du paysage agricole et des difficultés de déplacement pour la faune sauvage. L'implantation de cultures intermédiaires favorise le maintien d'un couvert végétal, bénéfique pour la protection des sols et certaines espèces. Enfin, le bilan humique apporte une indication sur la dynamique de la matière organique et la qualité biologique des sols. Ces indicateurs offrent ainsi une lecture synthétique des principaux leviers liés aux cultures.



Méthode d'évaluation dans BIOTEX :

Les pratiques de gestion des cultures sont évaluées par quatre indicateurs distincts présents dans l'outil BIOTEX, portant sur l'organisation des rotations, la structure parcellaire et la gestion de la matière organique. Trois de ces indicateurs sont quantitatifs. La majorité de ces données sont recueillies lors de l'entretien avec l'agriculteur.

Nombre d'espèces végétales dans la rotation			Nombre de parcelles de 12 ha et plus			Présence de cultures intermédiaires dans la rotation dès que possible		Bilan humique de la ferme	
Indicateur quantitatif			Indicateur quantitatif			Indicateur qualitatif		Indicateur quantitatif	
Question à l'agriculteur			Question à l'agriculteur ou vérification taille parcelles sur TéléPAC			Question binaire		Calcul à partir de la modélisation des besoins en MO (climat, argiles) et des apports de MO sur l'exploitation (épandage, pâturage, ...)	
Jusqu'à 3 inclus → Défavorable	4 à 6 inclus → Neutre	A partir de 7 → Favorable	3 et plus → Défavorable	1 ou 2 → Neutre	Aucune → Favorable	Non → Défavorable	Oui → Favorable	< -150 kg → défavorable	> 150 kg → Favorable

Analyse des résultats des fermes dans les fiches finales :

Dans les fiches finales, les quatre indicateurs relatifs aux pratiques de gestion des cultures sont regroupés au sein d'un même graphique en barres, afin de proposer une lecture synthétique et cohérente de leur gestion à l'échelle de l'exploitation.

Dans ce graphique, chaque barre représente une zone, tandis que chaque groupe de barres correspond à l'un des quatre indicateurs. Pour chacun de ces indicateurs, **la valeur représentée correspond à la part des exploitations de l'échantillon présentant des pratiques favorables**, c'est-à-dire la proportion de fermes ayant donné la réponse associée à une évaluation positive dans le cadre de l'indicateur binaire.

Ce mode de représentation permet d'appréhender rapidement le niveau global de gestion favorable des cultures : plus les barres sont élevées, plus les pratiques apparaissent globalement favorables, tandis que des barres de faible hauteur mettent en évidence des marges de progression sur certaines pratiques.

Pratiques de gestion des prairies permanentes**Intérêt de l'indicateur :**

L'indicateur relatif aux pratiques de gestion des prairies permanentes permet d'apprécier dans quelle mesure les modalités d'utilisation et de fertilisation des prairies favorisent ou limitent leur potentiel de régulation écologique. Les prairies permanentes constituent en effet des milieux à fort enjeu pour la biodiversité, le stockage de carbone, la qualité des sols et la régulation hydrique. Les choix de gestion (intensité de fauche ou de pâturage, niveau et fréquence de fertilisation) influencent directement la diversité floristique, la structure du couvert végétal et les habitats disponibles pour la faune. Cet indicateur offre ainsi une lecture synthétique de l'impact des pratiques sur ces milieux et permet d'identifier les marges d'amélioration éventuelles en matière de gestion des prairies.

Méthode de calcul dans BIOTEX :

Cet indicateur repose sur une démarche structurée permettant de caractériser l'ensemble des surfaces concernées sur l'exploitation. Les prairies permanentes sont d'abord distinguées selon leur mode d'utilisation (prairies uniquement pâturées, jamais fauchées, ou prairies fauchées et/ou fauchées-pâturées), en tenant compte des modalités de fauche et de pâture ainsi que du type de milieu. Elles sont ensuite qualifiées selon leur niveau de fertilisation, qu'elle soit organique et/ou minérale, régulière ou occasionnelle. À partir de ces éléments, chaque surface est positionnée dans une matrice d'évaluation permettant d'estimer son potentiel de régulation écologique. Au terme de l'analyse, les surfaces de prairies permanentes sont ainsi réparties en trois catégories – favorable, neutre ou défavorable – aboutissant à une quantification des surfaces relevant de chacune de ces classes au sein de l'exploitation.

Analyse des résultats des fermes dans les fiches finales :

Dans les fiches finales, l'indicateur est présenté sous la forme d'un graphique illustrant la répartition des surfaces de prairies permanentes selon des pratiques évaluées comme favorables, neutres ou défavorables. Il ne s'agit pas d'une moyenne des résultats obtenus ferme par ferme. L'analyse repose sur l'agrégation des surfaces totales de prairies permanentes de l'ensemble des exploitations considérées, puis sur la ventilation de ces surfaces selon la catégorie d'évaluation issue de la matrice (favorable / neutre / défavorable). Cette approche permet de rendre compte du poids relatif des différentes modalités de gestion à l'échelle de l'échantillon étudié, en mettant en avant la part effective de surfaces concernées par chaque type de pratique.

Chargement moyen à l'hectare d'herbe**Méthode de calcul dans BIOTEX :**

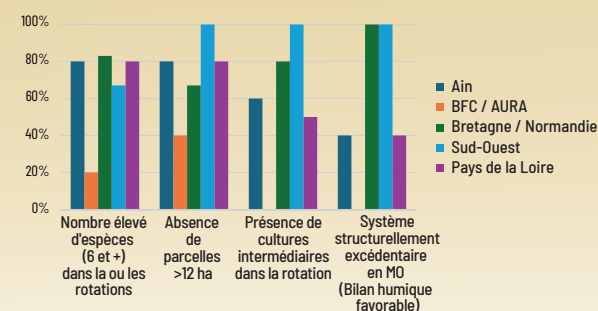
L'indicateur de chargement moyen à l'hectare d'herbe est calculé dans BIOTEX à partir d'un inventaire du cheptel présent sur l'exploitation. Les effectifs animaux sont d'abord convertis en unités de gros bétail (UGB) afin de disposer d'une mesure standardisée. Le chargement est ensuite obtenu en rapportant le nombre total d'UGB de l'exploitation à la surface en prairies (prairies permanentes et/ou temporaires) mobilisée pour l'alimentation du troupeau. L'indicateur est ainsi exprimé en UGB par hectare d'herbe.

Interprétation dans BIOTEX :

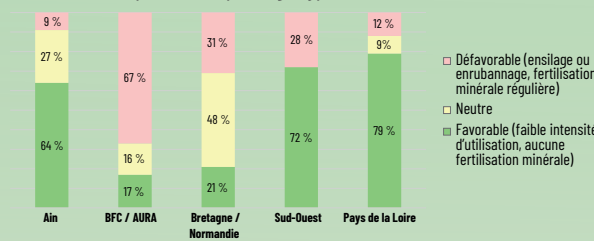
Le chargement moyen à l'hectare d'herbe constitue un indicateur de l'intensité d'utilisation des surfaces prairiales. Un chargement supérieur à 1,4 UGB/ha d'herbe est considéré comme défavorable, car il peut traduire une pression importante sur les milieux, susceptible d'affecter leur équilibre agronomique et écologique. À l'inverse, un chargement inférieur à 0,8 UGB/ha d'herbe est jugé favorable, reflétant une pression plus modérée sur les surfaces en herbe. Les valeurs comprises

PRATIQUES DE GESTION DES CULTURES

Part des fermes enquêtées mettant en œuvre des pratiques favorables à la biodiversité.

**PRATIQUES DE GESTION DES PRAIRIES PERMANENTES**

Part de prairies permanentes recevant des pratiques favorables à la biodiversité, cet indicateur repose sur la fertilisation et l'intensité d'utilisation de ces surfaces (pression de pâturage, type de fauche).



entre 0,8 et 1,4 UGB/ha d'herbe correspondent à une situation intermédiaire ou neutre. Il convient toutefois de rappeler que cet indicateur fournit une lecture globale et que les effets réels sur la biodiversité dépendent également d'autres facteurs, tels que les modalités de pâturage, la fertilisation ou le contexte pédoclimatique.

Analyse des résultats des fermes dans les fiches finales :

Dans les fiches finales, l'indicateur de chargement moyen à l'hectare d'herbe est représenté sous la forme d'une bande graduée, sur laquelle figurent des seuils d'interprétation. Dans le cadre de l'analyse des résultats à l'échelle des unités paysagères, il a été nécessaire d'introduire des seuils intermédiaires par rapport à ceux utilisés pour l'évaluation d'une exploitation individuelle, afin de mieux discriminer les différences observées entre régions et/ou unités paysagères. Cette gradation plus fine permet de proposer une lecture plus nuancée des résultats agrégés. Les choix retenus pour la représentation finale sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Plage de moyennes (UGB par ha d'herbe)	> 2,5	]1,5 ; 2,5]	]1,2 -1,5]	]1 ; 1,2]	<=1
Évaluation	Élevé	Plutôt élevé	Moyen	Plutôt faible	Faible
Couleur					

Précocité de la 1^{ère} fauche des prairies permanentes

Méthode d'évaluation dans BIOTEX :

L'indicateur est évalué dans BIOTEX à partir de l'information recueillie lors de l'entretien avec l'agriculteur, qui précise la date moyenne de première fauche des prairies permanentes sur son exploitation. Une première fauche réalisée avant le mois de mai est considérée comme défavorable, car elle peut limiter l'expression du cycle végétatif et réduire les ressources disponibles pour la faune. Une fauche effectuée à partir de la mi-juin est jugée favorable, laissant davantage de temps au développement de la flore et aux espèces associées. Les dates comprises entre mai et mi-juin correspondent à une situation intermédiaire ou neutre. Comme pour les autres indicateurs, cette lecture doit être interprétée au regard du contexte pédoclimatique et du fonctionnement global du système d'exploitation. Elle implique également de rechercher un équilibre entre les objectifs de production et de qualité du fourrage - en particulier sur des surfaces parfois moins productives ou moins stratégiques - et les enjeux liés au maintien de la biodiversité.

Analyse des résultats des fermes dans les fiches finales :

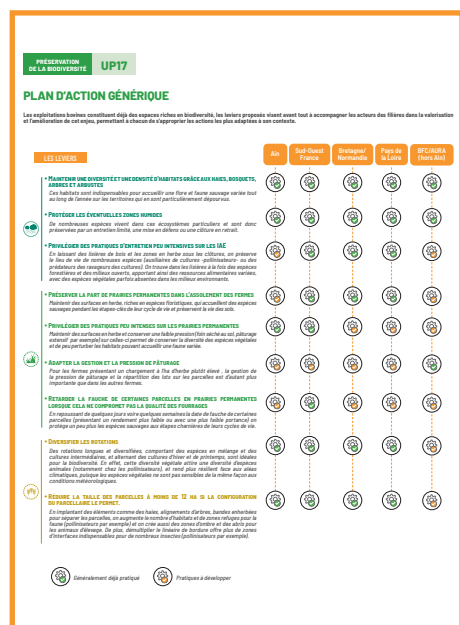
Dans les fiches finales, cet indicateur est présenté sous la forme d'un graphique illustrant la part de fermes enquêtées concernées par une fauche précoce, intermédiaire ou tardive, en cohérence avec les seuils d'interprétation définis dans BIOTEX. Cette représentation permet d'appréhender rapidement la tendance dominante au sein de l'échantillon étudié et d'identifier la proportion de fermes pour lesquelles ce levier de gestion pourrait constituer un enjeu particulier.

Les résultats de l'évaluation des pratiques sur les fermes de l'échantillon se basent au total sur 203 diagnostics BIOTEX, réalisés entre 2016 et 2026, dont 58 réalisés dans le cadre de ce projet.

Unité paysagère	Nombre de diagnostics BIOTEX en bovins				
UP2 : Forêt de feuillus (tendance prairie)	Massif central 8	Massif Jurassien 34			
UP3 : Grandes cultures de plaine	Normandie 5				
UP7 : Hautes Montagnes	Alpes 5				
UP8 : Prairies	Pays de la Loire 5	Bretagne/Normandie 7	Auvergne/ Saône-et-Loire 11		
UP9 : Forêts + Grandes cultures	Normandie 5	Franche-Comté 2			
UP10 : Mosaïque de grandes cultures	Pays de la Loire/NA* 5	Bretagne/Normandie 4	Nord-Est France 2	Ain 5	
UP12 : Prairies (tendance landes ligneuses)	Pays de la Loire 3	Normandie 6	Sud-Ouest France 5	Bourgogne-Franche-Comté (BFC)/Rhône-Alpes 15	
UP13 : Forêts de feuillus + Prairies	Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) 16	Bourgogne-Franche-Comté (BFC) 36			
UP17 : Polyculture-élevage	Pays de la Loire 5	Bretagne/Normandie 6	Sud-Ouest France 3	BFC/AURA (hors Ain) 5	Ain 5

* NA : Nouvelle-Aquitaine

PAGE 3 - PRINCIPAUX LEVIERS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ ET LEUR NIVEAU D'APPROPRIATION EN FONCTION DES TERRITOIRES

Plan d'action
générique

L'objectif de cette page est de fournir un plan d'action générique pour l'unité paysagère afin de simplifier et guider le conseil. Grâce à une lecture croisée des diagnostics, 9 leviers d'actions prioritaires, communs à toutes les fiches, et répondant aux enjeux sur les différents compartiments de la biodiversité, ont été listés. Pour chacun de ces leviers, l'unité paysagère et les territoires étudiés dans cette unité paysagère ont été caractérisés par 2 mentions :

- généralement déjà pratiqué,
- pratiques à développer.

« Généralement déjà pratiqué » signifie qu'une majorité des fermes de l'échantillon applique déjà le levier en question, dans le territoire donné. Dans l'usage de cette fiche pour le conseil, on s'attardera donc moins dans les préconisations concernant ce levier si l'exploitation accompagnée présente le même profil.

« Pratiques à développer » signifie qu'à l'échelle du territoire décrit, le levier est peu mobilisé. Dans le conseil, il sera donc recommandé de développer cet axe de travail, en s'appuyant notamment des fiches Leviers.

Ces mentions visent à mettre en évidence les marges de progrès les plus pertinentes à l'échelle de l'unité paysagère considérée (par exemple, l'évolution des pratiques de gestion des prairies lorsque celles-ci apparaissent globalement défavorables à la biodiversité). Ces éléments doivent être interprétés comme des tendances dominantes et des pistes de réflexion, et non comme des prescriptions normatives applicables uniformément à l'ensemble des exploitations concernées.

LIMITES ET POINTS D'ATTENTION

La typologie des unités paysagères retenue dans ce travail résulte d'un choix méthodologique parmi plusieurs niveaux possibles de classification. Un nombre différent d'unités paysagères (plus restreint ou au contraire plus détaillé) aurait pu être retenu, ce qui aurait conduit à une structuration différente des paysages, et donc à des résultats et des interprétations potentiellement distincts. Il est également important de souligner que cette typologie a été construite avant tout sur des critères paysagers à l'échelle nationale, indépendamment de l'entrée "élevage", même si les activités agricoles, et notamment l'élevage, participent elles-aussi à la construction et à l'évolution des paysages. Les unités paysagères constituent ainsi un cadre d'analyse général, au sein duquel les enjeux agricoles et biodiversité ont ensuite été explorés.

Les diagnostics dont les résultats sont présentés dans ce travail ont été réalisés à partir de l'outil BIOTEX, choisi pour sa capacité à évaluer les pratiques agricoles et leurs effets sur la biodiversité à travers un ensemble structuré d'indicateurs. Il convient toutefois de rappeler que **d'autres outils auraient pu être mobilisés dans le cadre de cette démarche**, et que le recours à une méthodologie différente aurait pu conduire à des résultats partiellement distincts, en mettant en avant d'autres dimensions ou enjeux prioritaires. Comme tout outil d'évaluation, BIOTEX présente en effet des atouts mais également des limites propres (choix des indicateurs, modalités de collecte, niveau de précision), qui se retrouvent nécessairement dans les analyses et interprétations proposées ici. Les résultats doivent donc être considérés comme une lecture construite à partir de ce cadre méthodologique spécifique, et non comme une évaluation exhaustive ou unique des enjeux biodiversité dans les unités paysagères.

L'analyse des pratiques et les plans d'actions formulés reposent sur un échantillon restreint d'exploitations, lié aux moyens humains et financiers mobilisables, qui ne permettaient pas de multiplier les diagnostics dans chaque région afin d'assurer une représentativité statistique fine des pratiques. Les diagnostics ayant été réalisés auprès d'exploitations volontaires, ou disposées à consacrer un temps significatif à la thématique biodiversité, l'échantillon peut par ailleurs présenter un biais lié à l'engagement des agriculteurs. Afin d'élargir la couverture territoriale sans reproduire des enquêtes déjà menées, la base de données nationale BIOTEX a été réutilisée, ce qui conduit à comparer des exploitations enquêtées dans des contextes et à des périodes différentes (AOP, agriculture biologique, systèmes 100 % prairies, races à petits effectifs, etc.). Malgré cette hétérogénéité, une attention a été portée à la diversité des situations au sein de chaque unité paysagère afin d'éviter de ne retenir que des cas atypiques. Les résultats doivent ainsi être interprétés comme des tendances issues d'un échantillon raisonné, et non comme une représentation exhaustive de l'ensemble des exploitations.

Les plans d'actions proposés dans les fiches sont formulés de manière volontairement générique. Ils traduisent avant tout une tendance dominante et mettent en avant les enjeux jugés prioritaires à l'échelle de l'unité paysagère au regard des diagnostics analysés. Ils ne constituent pas un plan d'action applicable uniformément à l'ensemble des exploitations concernées, chaque ferme présentant des contextes, des contraintes et des marges de manœuvre spécifiques. Il est en particulier essentiel d'adapter les évolutions de pratiques au système d'élevage et aux conditions pédoclimatiques locales. Dans cette perspective, un accompagnement par un conseiller de proximité (Chambre d'agriculture, organisme technique ou autre acteur local) sera souvent plus à même d'apporter des recommandations pertinentes et opérationnelles, adaptées au cas particulier de chaque exploitation.

Enfin, il est important de préciser que **ce projet ne s'appuie pas sur des mesures directes de biodiversité réalisées sur le terrain** (inventaires faune-flore, suivis d'espèces ou d'habitats). Les résultats présentés reposent donc sur des indicateurs indirects, issus de l'analyse des pratiques agricoles et des infrastructures agroécologiques, sans possibilité de les mettre en regard d'un chiffrage direct de l'état de la biodiversité dans les exploitations concernées. Par ailleurs, le travail ne constitue pas un dispositif de suivi dans le temps : il ne permet pas d'évaluer l'évolution des pratiques ou de leurs effets à plus long terme. Les éléments proposés doivent ainsi être interprétés comme une photographie ponctuelle et indicative, utile pour identifier des enjeux et des leviers d'action.